

espérances, attendit que René Moulin fût libre et vint à elle.

Chaque matin elle achetait un journal et dévorait l'article : *Tribunaux*, croyant y lire le nom du mécanicien, et toujours déçue.

Elle s'efforçait d'éloigner de sa mémoire Etienne Lorient qu'elle croyait ne jamais revoir, et n'y parvenait point.

Une semaine s'écoula ainsi.

L'orpheline, penchée sur l'ouvrage de tapisserie que ses doigts exécutaient d'une façon machinale, la poitrine oppressée, les yeux toujours humides, pensait à son avenir désolé.

Un coup de sonnette retentit à la porte de l'appartement.

Berthe se hâta d'ouvrir.

La concierge lui montait une lettre portant l'adresse de *madame veuve Monestier*.

L'enfant prit cette lettre d'une main tremblante.

Qui pouvait écrire à sa mère?... Une nouvelle angoisse allait-elle s'ajouter à son poignant chagrin?...
Restée seule, elle brisa le cachet après un instant d'hésitation, alla droit à la signature et tressaillit en lisant celle de *René Moulin*.

— Lui ! enfin ! murmura Berthe avec un mouvement de joie. Est-il en liberté ?...
La lettre contenait ces lignes :

Chère madame.

Mon affaire doit être appelée demain à l'audience de la septième chambre correctionnelle.

Si vous pouvez vous rendre à onze heures du matin au Palais de Justice vous saurez si mon innocence est reconnue ou si je suis condamné...

Quoi qu'il arrive ne doutez jamais du respect profond et du dévouement absolu de votre ami reconnaissant,

RENÉ MOULIN.

Berthe fondit en larmes.

— Pauvre mère ! balbutia-t-elle. Hélas ! ce n'est pas toi qui connaîtras le sort de l'ami que j'attends pour me soutenir et pour me guider... J'irai demain au rendez-vous que te donnait René... Tu es aux pieds de Dieu... prie-le pour l'innocent...

Puis l'orpheline se remit au travail.

Ses larmes se séchèrent sur ses joues. Une lueur d'espérance brillait dans les ténèbres de son âme.

Le lendemain, à dix heures, elle se rendait au Palais, se faisait indiquer la septième chambre, et très émue, très agitée, pénétrait dans la salle où se trouvait déjà un certain nombre de curieux et quelques témoins assignés pour différentes affaires.

Elle se laissa tomber sur un banc et attendit.

Dès neuf heures du matin une voiture cellulaire avait amené de Sainte-Pélagie onze détenus parmi lesquels se trouvaient René Moulin et Jean-Jeudi.

Ce dernier devait comparaître devant la cinquième chambre correctionnelle.

Les détenus attendaient à la *Souricière* qu'ils fussent appelés pour le jugement.

Jean-Jeudi était inquiet, nerveux, irascible.

René Moulin, au contraire, offrait un visage calme et souriant.

On voyait qu'il avait confiance en la bonté de sa cause, et que cette confiance augmentait à mesure qu'approchait le moment décisif.

Le mécanicien posa sa main sur l'épaule de son compagnon.

— Ah ça !... lui demanda-t-il en le voyant si sombre, est-ce que vous avez des appréhensions ?

— Oui... répondit laconiquement le voleur émérite.

— Vous n'êtes donc pas sûr de vous comme de coutume ?

— Non.

— Pourquoi ?

— Parce que le *trac* m'a mis le grappin dessus et que je vois tout en noir...

— Mais vous êtes innocent du vol dont on vous accuse...

— Parbleu ! Seulement, qu'est-ce que ça prouve ?

— Vous avez un alibi sérieux et de solides témoins à décharge...

Jean-Jeudi haussa les épaules.

— Tout cela et rien c'est la même chose si les juges ne veulent pas croire mes témoins... Il y a cette gredine de première condamnation... Je suis récidiviste... C'est ça qui me fait peur...

— Allons... allons... il faut prendre le dessus et vous remonter le moral... Nous avons du temps

devant nous... beaucoup de temps... je vous offre à déjeuner...

— Merci, je n'ai pas faim...

— Vous accepterez bien un verre de vin cependant ?

— Pour ça, oui... le vin est rouge... ça chassera peut-être le noir...

Chaque détenu avait le droit de demander, en la payant, une bouteille de vin à la cantine de la Souricière ; nous l'avons déjà dit.

Le premier verre fut suivi d'un second puis d'un troisième.

Au quatrième, Jean-Jeudi, à jeun et énervé par l'inquiétude, commençait à s'animer et à se déridier.

Quoiqu'il eût ordinairement la tête solide, le vin lui montait au cerveau ce jour-là, d'une manière étonnante : il devenait aussi causeur qu'il avait d'abord été taciturne et René se dit que peut-être il pourrait mettre à profit cette surexcitation pour arracher au bandit émérite les secrets du passé.

En conséquence il résolut de lui livrer un assaut dans toutes les règles, quand il sortirait de l'audience, acquitté ou condamné.

Un surveillant parut accompagné de gardes municipaux et tenant une liste.

Il appela René Moulin, Jean-Jeudi et plusieurs autres.

— Allons y gaiement ! murmura Jean-Jeudi dont les yeux brillaient. Faut avoir tout son aplomb ce matin et répondre de la bonne manière à l'avocat *bêcheur* !

En sortant de la Souricière il rencontra Fil-en-Quatre solidement ligotté et conduit par deux gardes municipaux.

Il lui montra le poing.

— Sois paisible, mon vieux ! lui dit-il en même temps, tu n'as reçu qu'un acompte... Tu ne perdras rien pour attendre... je te payerai ma dette en gros, le plus tôt possible, avec les intérêts.

Les détenus montèrent sous bonne escorte aux différentes salles correctionnelles où on les fit asseoir sur les bancs des accusés.

René Moulin, nous le savons, comparait devant la 7^e chambre, chargée en ce moment des affaires qui se rattachaient de près ou de loin à la politique.

Une fois à la place que lui désignait ses gardiens, il jeta un regard autour de la salle, cherchant Mme Leroyer.

Il ne la vit pas, mais il reconnut Berthe et son cœur se serra.

— Pour que la pauvre femme ne soit pas venue, murmura-t-il, il faut qu'elle soit bien malade... Elle est morte peut-être...

Et il essuya son front où cette pensée sinistre avait fait perler des gouttelettes de sueur.

Berthe ne connaissait pas le mécanicien.

Ses yeux se portaient avidement vers les accusés, cherchant lequel, parmi eux, pouvait être René Moulin.

Instinctivement ils s'arrêtèrent sur René lui-même.

Une voix intérieure lui criait :

— C'est celui-là !...

Mais ce pressentiment ne constituait point une certitude.

Pour acquérir cette certitude, la jeune fille devait attendre que le nom de chacun des accusés fût prononcé par le greffier.

D'autres regards que ceux de Berthe s'attachaient aussi sur René Moulin.

Seulement, combien différente était leur expression !...

Ils étaient chargés de haine, tandis que les yeux de la jeune fille voyaient en René un ami, un guide, un protecteur.

Le personnage qui fixait de cette façon le mécanicien paraissait avoir cinquante-cinq ou soixante ans.

Une longue barbe grisonnante tombait sur sa poitrine.

Des lunettes à verres bleuâtres cachaient à demi ses yeux.

Son costume, propre, mais sans élégance, échappait à l'attention.

Ce personnage, impossible à reconnaître sous son déguisement, était le duc Georges de la Tour-Vaudieu.

Prévenu par son âme damnée que l'affaire de

René Moulin, déclarée sans connexion avec l'attentat de la rue Le Peltier, viendrait ce jour même à l'audience de la 7^e chambre, il avait voulu assister au jugement.

Une anxiété terrible l'agitait, quoiqu'il regardât comme certaine la condamnation du mécanicien.

L'huissier annonça l'entrée de la cour.

Tout le monde se découvrit et les juges prirent place.

Le siège du ministère public était occupé par un magistrat dont on connaissait la rigidité, mais dont personne, même parmi ses ennemis, ne contestait la droiture.

Cinq ou six avocats, jeunes pour la plupart, vinrent s'installer au banc de la défense.

Le duc de la Tour-Vaudieu les considéra machinalement.

Il tressaillit soudain ; ses sourcils se contractèrent et il baissa la tête en reconnaissant l'un de ces jeunes gens.

Celui-là s'appelait le marquis Henry de la Tour-Vaudieu.

— L'insensé ne se corrigera donc jamais ! se dit le duc. Toujours le défenseur des révolutionnaires !! Comme on voit bien qu'il n'est pas de mon sang, quoiqu'il porte mon nom !! Quel est celui de ces hommes auquel il doit prêter l'appui de sa parole ?

On venait d'appeler un pauvre diable, accusé d'un délit politique insignifiant, un cri séditieux poussé sur la voie publique à la suite de libations trop copieuses.

Après le réquisitoire violent du ministère public, et la plaidoirie incolore d'un avocat nommé d'office, le pauvre diable fut condamné à six mois de prison, 25 francs d'amende et aux dépens.

C'était exorbitant !

Le sénateur se frotta les mains ; un mauvais sourire crispa ses lèvres minces sous ses épaisses moustaches postiches...

XII

— Sévérité de bonne augure !... pensait Georges de la Tour-Vaudieu. René Moulin en aura tout au moins pour deux ans...

Berthe frissonnait d'épouvante.

Elle pensait à la note accusatrice glissée par les deux inconnus dans le secrétaire du mécanicien et supprimée par elle.

— Si l'on avait trouvé cette note, se disait l'orpheline, le malheureux était perdu !

Et tout bas elle répétait :

— Mon Dieu... mon Dieu... protégez l'innocent !

La première affaire était terminée.

Le greffier appela :

— René Moulin.

Le mécanicien se leva, très calme, et échangea un regard et un sourire avec son défenseur.

Berthe se sentit défaillir.

Son instinct ne l'avait pas trompée en lui désignant le protégé de son père, l'ami de sa mère, le champion d'une cause sainte.

Un frisson nerveux agita les membres du sénateur et fit trembler ses mains.

L'organe du ministère public donna lecture de l'acte d'accusation.

Cet acte, basé sur les dénonciations du policier Théfer, était d'une effrayante habileté. Les relations avouées de René Moulin avec Orsini, en Angleterre, lui fournissait des arguments terribles.

Une sorte d'involontaire frémissement de l'auditoire suivit la lecture.

Pour tout le monde, la culpabilité de René Moulin était indiscutable.

On s'étonnait qu'il eût été traduit en police correctionnelle au lieu de passer devant la haute cour de justice.

Personne ne doutait d'une condamnation au maximum de la peine.

Le sénateur, rayonnant, ne parvenait qu'à grand peine à cacher sa joie.

L'interrogatoire commença.

René, toujours calme, répondit avec l'assurance et la dignité qu'il puisait dans sa conscience d'honnête homme.

Ses explications furent d'une clarté parfaite.

L'accent inimitable de la vérité donnait une grande valeur à ses moindres paroles.

Les questions multipliées et parfois insidieuses du président ne parvenaient point à l'embarrasser.

Dans ce duel entre lui et le représentant de la loi,